



ÉCOLES SAINT-VINCENT
RUE DE STEENKERQUE 21
7060 SOIGNIES
TÉL 067 333 687

**un tremplin
pour sa vie**



Direction : Mme DUQUESNE Cindy

Tél. 067/33.36.87

Internet : www.stvincent.be

Mail : direction@stvincent.be

Implantations :

Steenkerque – Rue de Steenkerque, 21

Tél. : 067/33.36.87

Nouveau Monde - Rue tour petit château, 60

Tél. : 067/33.51.42

Faubourg - Chaussée Enghien, 47

Tél. : 067/33.29.24



Bienvenue

à

l'école St Vincent

Renseignements pratiques

1. Heures d'ouverture

L'école est ouverte de **7h45** à **15h40** (**12h30** le mercredi)

2. Horaires des cours

L'avant-midi : 8h25 à 12h10

L'après-midi : 13h30 à 15h10

3. Les garderies **067/44 27 38 (Saint-Nicolas) garderie.sn@asbl-mmi.be**
067/33 33 94 (L'Après s'cool)

<i>Matin</i>	<i>Soir</i>	<i>Mercredi</i>	Ce sont 2 « ASBL » indépendantes de l'école... Elles comprennent une étude pour le primaire
6h30 à 8h	15h30 à 18h30	12h à 18h30	

Une étude est possible le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 16h30.

Elle est encadrée par des enseignants et revient à 2,50€ l'étude.

4. Les rangs

En fin de journée :

- vers la rue Félix Eloy
- vers la place du jeu de balle
- vers le boulevard
- vers la grille

Possibilité de créer une carte de sortie sur base de l'autorisation parentale.

5. Les prix (sous réserve de modification)

Potage : **0,50 €**

Repas chauds : **6 €** pour les primaires

Piscine : **7,50 € la leçon** (entrée + car + 1^{er} bonnet au logo de l'école)

Journal de classe ou cahier de communications fourni.

Possibilité d'**épargner** pour les classes de dépaysement proposées dès la 1^{ère} année.

La formule actuelle est :

<i>P3/P4 – Classes de forêt</i>	<i>P5 – Classes de ville</i>	<i>P6 – Classes de mer</i>
+/- 220 € la semaine	+/- 200 € les 3 jours	+/- 250 € la semaine
BE22 7426 4112 2747	BE58 7426 4124 2379	BE56 7426 4116 5688
Communication : NOM PRENOM CLASSE		
→ +/- 670 € pour les séjours sur 4 années (30 semaines/an) soit +/- 5.50 € / semaine.		

6. Les comptes

Les différents achats seront repris sur une facture qui vous sera adressée à la fin de chaque mois. Un délai de quinze jours calendrier vous est accordé pour le paiement de celle-ci. Les paiements doivent être effectués sur le compte **BE05 7320 7293 6775**.

L'école a un accord avec la société de recouvrement **TCM** en cas de non-paiement.

7. Réunions de parents et bulletins

Une **réunion collective** est prévue au mois de septembre. Une année scolaire comprend trois bulletins, chacun suivi d'une **réunion de parents individuelle**.

En complément au **journal de classe**, l'application **ClassDojo** permet de communiquer avec l'enseignant tout au long de l'année scolaire.

8. Sport

Natation : 1 semaine sur 2 à la piscine de Soignies (maillot, essuie et bonnet) dans un sac nommé.

Gymnastique : toutes les semaines : tee-shirt blanc (neutre) à manches courtes, short noir ou bleu marine (neutre), babys ou chaussures de sport (qui ne servent que pour la gymnastique). Le tout dans un sac nommé.

Organisation

➤ Structure

L'école Saint-Vincent (rue de Steenkerque) comprend **une implantation primaire et deux implantations maternelles** :

L'implantation du Faubourg compte deux classes, dont une classe d'accueil/M1. Les tout-petits peuvent être admis à **partir de 2 ans et demi**. L'autre classe est organisée pour les M2/M3.

L'implantation du Nouveau Monde compte deux classes dont une classe d'accueil/M1. Les tout-petits peuvent entrer à partir de **2 ans et demi accomplis**. L'autre classe est organisée pour les M2/M3.

Les deux implantations disposent d'un espace extérieur. En cours d'année, l'augmentation de la population scolaire nous permet généralement de passer à trois classes.

La section primaire (P3 à P6) compte **quinze classes** : 4 classes de 3^e, 3 classes de 4^e, 4 classes de 5^e et 4 classes de 6^e primaire.

➤ La section maternelle

Des garderies sont organisées en fonction des demandes sur les deux sites. Les enfants disposent de deux heures de psychomotricité par semaine.

➤ La section primaire

Les élèves sont déposés devant la grille de l'école.

Nous demandons aux parents de ne pas s'attarder dans la cour.

En fin de journée, les parents attendent également à l'extérieur de l'école.

➤ Les plus de l'école

- ✓ Des options « **foot-études** » « **athlétisme-études** » et « **gym-études** » à partir de la 1^{ère} primaire.
- ✓ Des **ateliers variés** organisés par l'association des parents.
- ✓ Des **classes de dépaysement**.
- ✓ Un espace **vert** agréable.
- ✓ **Et surtout...** une **équipe dynamique** pratiquant des méthodes actives axées sur la construction des savoirs et le développement des compétences, avec en primaire, le choix d'un maître d'adaptation pour un **meilleur encadrement** des enfants ainsi qu'un accompagnement personnalisé de l'élève en difficulté.
- ✓ La présence du **PMS** une fois par semaine dans notre école.
- ✓ Des activités favorisant le **passage maternel-primaire et primaire-secondaire**.

Recommandations

- Les enfants ont tendance à abandonner leurs manteaux, pulls, bonnets, cartables ou autres sacs un peu partout. Un **objet marqué** retrouvera plus facilement son propriétaire.
- Veillez à ce que votre enfant n'apporte pas d'objets de valeur à l'école (jeux, bijoux, etc.). L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets. Les jeux électroniques, radios, **téléphones portables, montres connectées**, etc., sont strictement **interdits** et seront automatiquement confisqués. Il en va de même pour les **armes**, qu'elles soient réelles ou factices, ainsi que pour les couteaux de poche, etc.
- Pour les enfants soumis à **l'obligation scolaire** (dès la troisième maternelle), une absence de plus de deux jours doit obligatoirement être justifiée par un **certificat médical**, sans quoi elle sera considérée comme illégale et signalée à l'administration. Une absence d'un ou deux jour(s) doit être justifiée par un mot des parents. L'école met à disposition des cartes d'absence (recommandées par l'inspection). Elle insiste également sur le risque de mots d'excuse parentaux trop fréquents. Le justificatif doit nous parvenir au plus tard le 4^e jour de l'absence.
- *Les dates des congés pour l'année scolaire 2024/2025 sont :*
 - ✓ Rentrée scolaire : lundi 26 août
 - ✓ Fête de la Communauté Française : vendredi 27 septembre.
 - ✓ Congé d'automne du lundi 21 octobre au 3 novembre.
 - ✓ Armistice : lundi 11 novembre.
 - ✓ Congé d'hiver du lundi 23 décembre au vendredi 5 janvier.
 - ✓ Congé de détente du lundi 24 février au vendredi 9 mars.
 - ✓ Lundi de Pâques : lundi 21 avril.
 - ✓ Congé de printemps du lundi 28 avril au lundi 11 mai.
 - ✓ Fête du travail : lundi 1^{er} mai.
 - ✓ Ascension : jeudi 29 mai.
 - ✓ Pentecôte : lundi 9 juin.
 - ✓ Vacances d'été à partir du lundi 7 juillet.
 - ✓ D'autres dates seront transmises ultérieurement.

➤ *Administratif*

Pour un dossier complet, les documents suivants doivent être complétés et remis à l'école :

- La fiche d'inscription.
- Une composition de ménage récente (administration communale <https://soignies.egovflow.be> ou <https://mondossier.rn.fgov.be>).
- Le changement d'école (si arrivée en cours d'année).

Et surtout...

En cas de problème, n'hésitez jamais à prendre contact pour demander une explication, exprimer votre mécontentement ou votre inquiétude.

Ensemble, il est toujours possible de trouver une solution.

